

## CONGÉS DE SANTÉ MENSTRUELLE ET GYNÉCOLOGIQUE FACE À L'IMMOBILITÉ DU LÉGISLATEUR **LES RÈGLES DOIVENT CHANGER !**

En 2025, de nombreuses collectivités expérimentent l'instauration de jours de congés menstruels soit **12 jours d'Autorisation Spéciale d'Absence** pour les personnes qui en feront la demande et des ASA liées à la vie reproductive (PMA, IVG) sont déjà en place.

Pour la CGT Clermont Métropole, notre collectivité doit elle aussi prendre ce chemin et ainsi imposer dans le débat public cette avancée qui améliorera sensiblement la qualité de vie des agent-es.

### LES CONDITIONS D'APPLICATIONS RESTENT À DÉTERMINER !

Les revendications de la CGT Clermont Métropole sur cette nouvelle mesure sont :

- **Le certificat médical annuel**

Ce document doit pouvoir être délivré soit par un·e généraliste soit par la médecine préventive afin de pallier à la précarité et au désert médical

- **Stop à la stigmatisation !**

Les symptômes incapacitants et pathologies liées à la santé menstruelle et gynécologique peuvent impacter à tous les âges de la vie : règles douloureuses, endométriose, problématiques liées à la ménopause...

- **Pas de télétravail**

Une incapacité de santé mérite une absence et non un aménagement au rabais en jour de télétravail

- **Une inclusivité complète**

Les règles ne concernent pas seulement les femmes mais également les personnes intersexes, non-binaires et transgenres qui doivent se sentir légitimes à réclamer leurs droits.